Nations Unies

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

QUINZIÈME SESSION

Documents officiels

864e

SÉANCE PLÉNIÈRE

(Séance d'ouverture)

Mardi 20 septembre 1960, à 15 heures

NEW YORK

SOMMAIRE

Pages

Point 1 de l'ordre du jour:
Ouverture de la session par le chef de la délégation du Pérou 1

Point 2 de l'ordre du jour:
Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation 1

Allocution de M. Víctor A. Belaúnde, président provisoire, chef de la délégation du Pérou . . . 1

Point 3 de l'ordre du jour:
Pouvoirs des représentants à la quinzième session de l'Assemblée générale:
a) Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs 4

Point 4 de l'ordre du jour:
Election du Président 4

Allocution de M. Frederick H. Boland, président de la quinzième session de l'Assemblée générale 4

Point 20 de l'ordre du jour:
Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies 5

Président: M. Frederick H. BOLAND (Irlande).

Président provisoire: M. Víctor A. BELAUNDE (Pérou).

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

Ouverture de la session par le chef de la délégation du Pérou

1. Le PRESIDENT PROVISOIRE (traduit de l'espagnol): Je déclare ouverte la quinzième session ordinaire de l'Assemblée générale.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

2. Le PRESIDENT PROVISOIRE (traduit de l'espagnol): J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence, consacrée à la prière ou à la méditation.

Les représentants, debout, observent une minute de silence.

Allocution de M. Víctor A. Belaúnde, président provisoire, chef de la délégation du Pérou

3. Le PRESIDENT PROVISOIRE (traduit de l'espagnol): L'année qui s'est écoulée depuis le mois de septembre dernier a été une année d'épreuve pour notre organisation. Elle a commencé sous les auspices favorables d'une élection unanime à la présidence, que j'ai considérée comme un hommage rendu à mon pays et comme le signe d'un désir général d'aboutir à une entente sur les graves problèmes en suspens. Il y a eu ensuite l'adoption à l'unanimité de la résolution sur le désarmement [1378 (XIV)], qui reprenait les différents projets présentés, reconnaissait l'intérêt qu'il y a pour tous les peuples à être représentés à la Commission du désarmement et posait un principe d'égalité afin d'équilibrer les intérêts de l'Ouest et de l'Est. Une unanimité semblable a marqué la création du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique [résolution 1472 A (XIV)].

4. Nous avons pris acte avec espoir des déclarations du Président du Conseil des ministres de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, M. Khrouchtchev [799ème séance], du Président des Etats-Unis du Mexique, M. López Mateos [828ème séance] et du Président de la République de Guinée, M. Sekou Touré [837ème séance].

5. La discussion de l'agression chinoise contre le Tibet n'a pas altéré l'orientation générale de nos délibérations et c'est dans cet esprit que l'Assemblée a résolu les difficultés relatives au renouvellement des membres du Conseil de sécurité et du Conseil de tutelle.

6. Il ne nous appartenait pas d'arriver à une solution concrète des grands problèmes, mais notre devoir était de maintenir le climat nécessaire à leur discussion. L'intérêt mondial portait essentiellement sur le désarmement nucléaire et le problème connexe, le contrôle de l'espace extra-atmosphérique. Ce sont les grandes puissances qui devaient accomplir un pas décisif vers la paix en reprenant objectivement l'examen de cette question. De notre assemblée, l'espoir général s'est donc porté vers la Conférence "au sommet" qui devait avoir lieu à Paris. Il ne m'appartient pas, en abandonnant la présidence, de faire aucun commentaire sur l'échec de cette conférence ni sur ses raisons apparentes ou réelles, car ce n'est pas la mission d'un président sortant, et encore moins celle du représentant d'un pays étranger au conflit nucléaire, que de susciter un motif de discorde ou d'aggraver les divergences de vues existantes.

Les comptes rendus officiels de l'Assemblée générale sont publiés par séances, sous forme de fascicules séparés. Pour chaque session, les fascicules d'un organe donné sont paginés consécutivement afin que l'on puisse ultérieurement les réunir en volume. La table des matières, la liste des membres des délégations, l'ordre du jour et tous autres renseignements appropriés font l'objet d'un fascicule liminaire qui paraît en fin de session.

Après la clôture d'une session, des recueils de fascicules sont mis en vente à l'intention du public.

7. Le premier effet de cet échec déplorable a été le retour à la tension internationale telle que nous l'avons connue aux pires époques, avec une aggravation du conflit idéologique et une agressivité verbale plus marquée. Pour asseoir la paix sur des bases solides, une ambiance de respect mutuel, de compréhension et de volonté de rapprochement s'impose. L'intransigeance idéologique et les épithètes injurieuses peuvent détruire en un instant l'œuvre de rapprochement et de compromis réalisée en de longues années, de même que sur les glaciers suisses, lorsqu'il s'est produit de profondes fissures, il suffit de la vibration ou de l'écho de la voix pour déclencher une avalanche et avec elle la catastrophe. L'échec de la Conférence "au sommet" a également eu un retentissement sur des problèmes concernant le continent américain et sur l'examen des difficultés congolaises. Rien ne pouvait m'être plus agréable que d'exprimer ma très vive satisfaction de la façon dont le Conseil de sécurité et le Secrétaire général ont appliqué les principes de la Charte tout en adoptant les mesures les plus efficaces.

8. L'institution de la Force d'urgence a trouvé une nouvelle application, ce qui nous permet d'espérer qu'elle prendra le caractère d'une institution permanente de l'Organisation.

9. Soulignons l'importance de la résolution adoptée par le Conseil de sécurité au sujet de l'application stricte de l'Article 52 de la Charte, qui définit les relations entre l'Organisation mondiale et les systèmes régionaux. Ces systèmes — et surtout le premier de tous qui doit servir d'exemple, le système interaméricain — doivent fonctionner conformément aux principes de paix et de sécurité de l'Organisation des Nations Unies. Le système interaméricain comporte tous les éléments nécessaires pour résoudre de façon juste, pacifique et efficace les conflits qui peuvent surgir sur notre continent. L'Organisation des Nations Unies devait reconnaître l'obligation de recourir au système des organisations régionales en mettant en œuvre tous les moyens d'action que celui-ci offre. La notion de région géographique n'a rien d'une règle étroite; elle doit permettre de tirer parti de la compréhension étroite et des liens effectifs qui existent entre les pays en plaçant les problèmes qui se posent dans leur perspective véritable et en les soustrayant à l'influence perturbatrice des intérêts étrangers ou des courants d'opinion fondés sur la rivalité entre les puissances.

10. Le même principe d'ensemble régional a également prévalu dans le cas du Congo. Il fallait faire appel à la solidarité des peuples africains soucieux de sauver la jeune République de l'anarchie politique et du chaos économique. L'humanité entière doit applaudir l'initiative du Secrétaire général, entérinée ensuite par le Conseil de sécurité, tendant à utiliser les troupes de pays africains et la collaboration de pays impartiaux d'Europe pour préserver l'ordre, sauvegarder les vies humaines et remplacer les forces de l'ancienne puissance colonisatrice. Le Conseil de sécurité, nous pouvons le dire avec fierté, s'est montré digne de la mission qui lui a été confiée par la Charte. Dans tout conflit, il convient de commencer par saisir une instance impartiale, étrangère à toute ambition politique ou militaire et à tout intérêt économique. Il faut, en somme, éliminer l'ancien système fondé sur l'équilibre des intérêts et des forces d'une minorité de puissances et le remplacer par un système nouveau qui tienne compte avant tout de l'intérêt des parties en conflit et qui utilise les moyens offerts par la géographie, l'histoire et une culture commune, et ce avec l'efficacité technique et l'autorité morale qu'incarne l'Organisation des Nations Unies.

11. Rien ne pouvait m'être plus agréable que de présider la quatrième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, pendant laquelle nous avons ratifié les résolutions extrêmement pertinentes du Conseil de sécurité et approuvé la tâche importante accomplie avec tant de maîtrise par le Secrétaire général. Nous pouvons affirmer maintenant que le problème du Congo est actuellement aiguillé vers une solution équitable et pacifique sous l'autorité du Conseil de sécurité comme de l'Assemblée, c'est-à-dire sous l'autorité de la plus haute instance mondiale. Nous ne croyons pas céder à un optimisme téméraire en déclarant que notre institution sort de ces difficultés présentes fortifiée et avec un prestige accru, dotée d'un capital moral qu'elle a le devoir d'employer à essayer de résoudre les graves problèmes de l'heure présente.

12. En tant que président sortant de cette assemblée et comme chef de la délégation péruvienne depuis de nombreuses années, je tiens à exprimer la grande satisfaction que j'éprouve à la perspective imminente de l'admission de 17 nouveaux Etats à l'Organisation des Nations Unies. Depuis la signature de la Charte, à San Francisco, la délégation péruvienne a travaillé inlassablement à réaliser l'universalité de cette organisation. Nous pouvons dire aujourd'hui que ce but se trouve presque atteint. J'ai eu naguère l'occasion de dire que le XIXème siècle avait été marqué par l'avènement des nouvelles nations d'Amérique latine. J'ajouterai à présent que le XXème siècle, lui, aura été marqué par l'avènement des nouvelles nations indépendantes d'Asie et du continent africain. Il y a cependant une différence: lorsque nous avons acquis notre indépendance, nous avons seulement été guidés par le rêve de Bolivar de voir s'établir un jour l'unité et la solidarité des nations nouvelles, tandis que nos nations sœurs d'Afrique et d'Asie trouvent aujourd'hui un véritable foyer dans cette grande institution qu'est l'ONU.

13. Nous avons parmi nous, aujourd'hui, non seulement de nombreux ministres des affaires étrangères, comme aux sessions précédentes, mais aussi plusieurs chefs d'Etat et premiers ministres, réunion unique qui montre bien à quel point nous avons conscience d'être sur le point de vivre des moments d'une importance capitale pour l'humanité. Je tiens à saluer ces éminentes personnalités et crois me faire l'interprète de l'Assemblée tout entière en disant que leur présence dans cette enceinte exprime le désir de parvenir, grâce à cette assemblée, à rétablir un climat d'harmonie et de bonnes relations et de jeter ainsi les bases solides d'un règlement de tous les problèmes importants et urgents qui se posent, grâce aux moyens pacifiques stipulés dans la Charte des Nations Unies.

14. En raison des circonstances inévitables dues à la dernière guerre, notre organisation a été fondée sur deux éléments: un élément éthico-juridique constitué par la collaboration désintéressée et impartiale de tous les peuples réunis dans cette assemblée et un élément "politico-coactif" qui suppose l'accord des grandes puissances. Malheureusement, cet accord a connu des crises constantes, apparemment de plus en plus

graves. Malgré ces désaccords, reflétés dans les vetos formulés au Conseil de sécurité, notre organisation a survécu à toutes ces crises en raison de l'importance chaque jour plus marquée qu'a prise la norme éthico-juridique que définit la Charte et dont l'application a toujours bénéficié de l'appui de l'opinion publique mondiale. Notre avenir dépend de la mesure dans laquelle ce facteur éthico-juridique et son corollaire, l'opinion publique mondiale représentée à cette assemblée, exerceront une influence accrue sur l'attitude des grandes puissances de manière à réaliser non seulement l'équilibre négatif d'une simple coexistence mais une collaboration cordiale des bonnes volontés, dans un esprit de compréhension et de solidarité véritables.

15. La paix incarne aujourd'hui l'intérêt et l'aspiration suprême de l'humanité entière. Le temps est à jamais révolu où une victoire militaire, même porteuse d'un nouveau message humain, pouvait compenser les destructions matérielles et les plus sanglants sacrifices de vies humaines. La victoire éclair que permettrait une attaque par surprise et la découverte d'une arme décisive suprême relèvent de la plus pure utopie.

16. La paix n'est pas seulement un idéal d'ordre éthique mais un impératif vital pour l'humanité. Nous ne pouvons nous résigner à ce que des obsessions insensées, des calculs erronés ou des circonstances exceptionnelles et funestes livrent l'humanité au fléau de la guerre, c'est-à-dire de la destruction universelle.

17. C'est un triste trait de l'évolution humaine que l'action des régimes économico-politiques, non seulement aujourd'hui mais dans toute l'histoire de l'humanité, ne se soit pas maintenue à l'intérieur des frontières des pays et, en essayant de les franchir, ait créé ou essayé de créer des structures tendant à la suprématie mondiale. Le danger de cette évolution, en dehors de ses conséquences économiques, tient au fait tragique qu'elle crée des impératifs politiques en ce qui concerne les autres peuples. Ces tendances qui, autrefois, pouvaient conduire à des guerres partiellement destructrices, compatibles avec de longues périodes de calme, atteignent aujourd'hui, du fait de la découverte des armes nucléaires, un degré d'intensité et d'ampleur que l'on pourrait, en utilisant le langage mathématique, qualifier d'infini, et emportent comme conséquence et tragique sanction l'annihilation du pays où elles se manifestent en même temps que la destruction de tous les autres peuples.

18. Si l'on considère donc le problème nucléaire sous cet angle, il est évident qu'on ne peut faire dépendre sa solution uniquement de l'équilibre entre les grandes puissances, de leurs estimations souvent erronées et de l'évolution constante des situations et des circonstances. Le désarmement nucléaire et le contrôle de l'espace extra-atmosphérique posent un problème qui intéresse directement l'humanité tout entière et qui, par conséquent, relève obligatoirement de la compétence de l'Organisation.

19. Quant au problème des armements de type classique, la solution pratique serait pour les grandes puissances de s'entendre sur le chiffre des effectifs maximums. En ce qui concerne les autres Etats, la réglementation des armements ne peut être fondée sur des critères d'ordre politique mais sur ceux, plus objectifs, de la population, de la situation géographique, de la longueur des frontières ou des nécessités effectives de la légitime défense du pays ou du continent.

20. L'Assemblée doit concentrer tous ses efforts sur la question du désarmement nucléaire. Nous pouvons aller au-delà de cette fausse alternative d'un contrôle sans désarmement ou d'un désarmement sans contrôle et revenir à l'idée déjà formulée par l'Assemblée à sa sixième session, selon laquelle le désarmement et le contrôle sont deux choses distinctes et doivent être réalisés simultanément.

21. Il serait souhaitable qu'un tel contrôle, accompagné de garanties effectives, soit exercé sous la surveillance de pays impartiaux, c'est-à-dire des petites puissances. Comme le savent bien ceux qui ont fait partie de la Commission du désarmement, ce ne sont pas les difficultés techniques qui s'opposent aujourd'hui au désarmement nucléaire; les quelques difficultés qui existent peuvent être résolues. Les obstacles au désarmement sont de caractère essentiellement politique. Le désarmement exige une atmosphère sereine, l'air pur et l'esprit de liberté qui sont ceux des délibérations de l'Assemblée. La question des moyens concrets peut continuer à être examinée par le Comité des dix puissances sur le désarmement, auquel l'Est et l'Ouest sont représentés sur un pied d'égalité.

22. Les conflits, inévitables dans tout organisme à composition paritaire, pourraient être résolus grâce à l'intervention opportune, intelligente et impartiale de l'Assemblée. Ainsi, l'Assemblée jouerait un double rôle: d'une part, elle énoncerait les principes de base d'un désarmement, acceptables pour toutes les puissances et, d'autre part, elle trancherait les questions sur lesquelles le Comité des dix puissances serait arrivé à une impasse.

23. J'espère que les grandes puissances pourront accepter l'arbitrage de l'Assemblée. Sinon, leurs désaccords resteraient insolubles et l'on aboutirait à une situation semblable à celle qui s'est produite au cours de ces deux dernières années. On ne saurait mieux faire que chercher auprès de l'Assemblée, qui représente la conscience de l'humanité, la solution de ces difficultés.

24. A ce propos, il convient de penser non seulement aux Etats, mais aussi aux peuples. N'oublions pas que le préambule de la Charte ne parle pas des "gouvernements" ou des "Etats" mais des "peuples des Nations Unies". Cela ne veut pas dire que nous minimisions le rôle des Etats ou des gouvernements, mais dans les moments décisifs tels que celui de la signature de la Charte de San Francisco, saluée comme un motif d'espoir nouveau pour l'humanité, et l'heure actuelle où la course aux armements nucléaires, inspirée par une politique de force, empêche les grandes puissances de mener à bien leurs programmes de réformes sociales et de remplir leur mission providentielle d'aide aux pays non industrialisés, l'Assemblée générale doit revenir à l'attitude spirituelle adoptée à San Francisco, et refléter et exprimer les aspirations de tous les peuples de la terre.

25. Il ne s'agit pas seulement, pour l'humanité, de survivre; il faut aussi que la vie soit digne de la personne humaine du point de vue, dans le domaine matériel, de la santé publique et de l'alimentation et, dans le domaine spirituel, de la culture et surtout de la liberté.

26. Il se peut qu'un équilibre nucléaire instable permette pendant quelque temps une coexistence négative et inféconde. Nous ne croyons pas, cependant, que l'humanité soit vouée, actuellement, à ce tragique dilemme ou à une trêve provisoire grosse du danger de la destruction immédiate et totale. Travaillons tous à créer un climat de compréhension qui emporte la renonciation à toute hégémonie politique, à toute suprématie idéologique et à tout utopisme dogmatique et qui conduise à l'acceptation pure et simple par tous les Etats, grands et petits, des principes de la Charte comme règle de conduite.

27. Spinoza voulait que la conduite humaine dépasse la notion de temps et soit réglée sub specie aeternitatis. Rejetant tous les mythes sanglants fondés sur la race, la suprématie politique ou l'utopie idéologique, nous devons, nous, lutter pour qu'ici toute question soit examinée du point de vue de l'humanité en général. Notre devise doit être: sub specie humanitatis.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Pouvoirs des représentants à la quinzième session de l'Assemblée générale:

a) Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs

28. Le PRESIDENT PROVISOIRE (traduit de l'espagnol): Aux termes de l'article 28 du règlement intérieur, l'Assemblée générale doit nommer, au début de chaque session, une commission de vérification des pouvoirs composée de neuf membres qui sont proposés par le Président.

29. En conséquence, je suggère que, pour la quinzième session ordinaire, cette commission soit composée des Etats Membres suivants: Costa Rica, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Haïti, Maroc, Nouvelle-Zélande, Philippines, République arabe unie et Union des Républiques socialistes soviétiques.

30. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que la Commission de vérification des pouvoirs est composée des pays que je viens d'énumérer.

Il en est ainsi décidé.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Election du Président

31. Le PRESIDENT PROVISOIRE (traduit de l'espagnol): Nous passons maintenant à l'élection du Président de l'Assemblée générale pour la quinzième session. L'élection aura lieu au scrutin secret, conformément aux articles 31 et 94 du règlement intérieur.

A la demande du Président provisoire, M. McIlquham Schmidt (Danemark) et M. Gebre-Egzy (Ethiopie) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Bulletins déposés:	82
Bulletins nuls:	2
Bulletins valables:	80
Abstentions:	0
Nombre de votants:	80
Majorité requise:	41

Nombre de voix obtenues:

M. Frederick H. Boland (Irlande)	46
M. Jiří Nosek (Tchécoslovaquie)	25
M. Thor Thors (Islande)	9

Ayant obtenu la majorité requise, M. Frederick H. Boland (Irlande) est élu président de la quinzième session de l'Assemblée générale et prend place au fauteuil présidentiel.

Allocution de M. Frederick H. Boland, président de la quinzième session de l'Assemblée générale

32. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je voudrais tout d'abord vous dire en quelques mots combien je suis profondément sensible à l'honneur que vous avez fait à mon pays et à moi-même en m'appelant à la présidence de la quinzième session de l'Assemblée générale et combien je suis reconnaissant aux délégations dont l'appui amical a assuré mon élection. Personne ne regrette plus que moi que cette élection n'ait pas bénéficié de l'appui de toutes les sections de l'Assemblée. Je le déplore, mais j'en comprends les raisons. A cet égard, je voudrais simplement dire que j'assume ma tâche, profondément conscient d'obligations et de responsabilités égales envers toutes les délégations à l'Assemblée. Je m'efforcerai constamment et sincèrement, dans l'exercice de mes fonctions, de m'acquitter des tâches qui m'incombent de façon à mériter et à recevoir la confiance de l'Assemblée tout entière.

33. Je trouverai une aide et un encouragement puissants dans l'exemple de mes distingués prédécesseurs, et surtout dans celui de mon prédécesseur immédiat, mon ami et collègue M. Belaúnde. La justice, la sagesse et la courtoisie constantes dont il a fait preuve comme Président de l'Assemblée seront pour moi un guide et une inspiration.

34. Je sais aussi que je peux compter entièrement sur l'aide et l'appui du Secrétariat, et surtout du Secrétaire général lui-même qui, plus que personne, a prouvé de façon péremptoire son dévouement total et désintéressé à la cause des Nations Unies et aux buts de la Charte.

35. Je considère que mon élection à la présidence de cette assemblée est avant tout un compliment et un hommage rendus au pays et au peuple que j'ai l'honneur de représenter.

36. L'Irlande est un membre relativement récent de la famille des Etats souverains. Mais nous sommes une nation ancienne, et tout au long des siècles, nous avons essaimé bien au-delà de nos frontières nationales; aujourd'hui, on trouve des millions de personnes d'origine ou de naissance irlandaise dans de nombreux pays et dans toutes les parties du monde. Les Irlandais, où qu'ils se trouvent, se sont toujours distingués par leur fidélité aux traditions et aux croyances qui forment leur héritage. L'idéal de liberté, la dignité essentielle de la personne humaine, le mal inhérent à toutes les formes de persécution et d'oppression, le droit de chaque nation de déterminer sa destinée dans la dignité et dans la liberté, sans ingérence ou diktat de l'extérieur, et l'idéal d'un ordre mondial fondé sur la justice et le règne du droit comme la plus sûre garantie de la paix et de la sécurité internationales — tels sont, entre autres, les principes qui ont inspiré les efforts et les sacrifices d'hommes et

de femmes auxquels nous devons la liberté dont nous jouissons aujourd'hui en Irlande.

37. Ces mêmes principes déterminent le rôle de l'Irlande dans les affaires mondiales. La politique suivie par l'Irlande dans cette organisation est une conséquence et un reflet de notre passé national et, pour cette raison, je me hasarde à croire en toute humilité que ce sera une source de satisfaction et de fierté non seulement pour les Irlandais, mais pour nombre de ceux qui, dans le monde entier, sont d'origine irlandaise, qu'un représentant de l'Irlande ait été choisi pour présider l'Assemblée générale des Nations Unies à ce moment critique de l'histoire du monde.

38. Il ne m'appartient pas, étant donné mes fonctions, de chercher à définir le caractère de la session qui s'ouvre aujourd'hui. Qu'elle doive être unique dans l'histoire des Nations Unies, nul n'en saurait douter. Jamais auparavant autant de chefs d'Etat et de gouvernement ne se seront réunis pour apporter l'autorité de leur présence à l'exposé de la politique de leur pays. De ce seul point de vue, la quinzième session peut fort bien entrer dans l'histoire comme la plus grande réunion d'hommes d'Etat et de diplomates que le monde ait jamais connue. Elle peut également être l'une des plus importantes.

39. Pendant les 15 années de son existence, l'Organisation a eu à faire face à des conflits politiques difficiles et dangereux. Elle a surmonté avec succès plus d'une situation délicate, plus d'une sérieuse menace à la paix et à la sécurité. L'ordre du jour de la présente session comporte des points qui nécessiteront la mise en œuvre de toutes les ressources de notre expérience. Les conclusions auxquelles nous arriverons à leur sujet pourront avoir des conséquences décisives pour l'avenir des Nations Unies et, partant, pour l'évolution future de la société tout entière.

40. L'Assemblée des Nations Unies est une tribune où les débats sont libres, et il ne faudra pas nous étonner si les divergences fondamentales de politique et de philosophie qui divisent le monde d'aujourd'hui s'expriment ici avec acuité et même véhémence. Nous devons nous y attendre.

41. Mais les peuples que nous représentons ici ont le droit de prétendre que, par dessus la clameur de nos divergences, se fasse entendre également dans nos débats la voix de la raison et de la justice. Des millions d'hommes et de femmes dans le monde, en dépit de leurs concepts et de leurs conditions de vie différents, sont unis dans une même prière et un même espoir: que leur soit épargné, à eux et à leurs enfants, le fléau de la guerre qui s'est abattu sur tant de générations passées. Des millions d'hommes et de femmes dans le monde chercheront avec anxiété dans nos débats une réponse à la question troublante de savoir si, grâce aux efforts collectifs des Nations Unies, l'humanité commence enfin à diriger sa propre destinée ou si, une fois de plus, la force aveugle décidera du sort du monde.

42. Pour accomplir cette tâche difficile, l'Organisation peut compter sur de vastes ressources, des ressources presque illimitées de courage, d'énergie et d'imagination qui, l'histoire le prouve, existent dans les nations représentées ici. Il reste à savoir comment utiliser ces ressources au mieux, pour le bien de tous, au lieu de les gaspiller dans la destruction mutuelle, comme ce fut malheureusement trop souvent le cas dans le passé.

43. C'est pour résoudre ce problème que notre organisation existe. Elle progresse vers une solution, à travers des difficultés énormes. Et parce que des progrès ont été accomplis, l'humanité a été amenée à mettre encore plus d'espoir dans les perspectives qu'ouvre l'action concertée de la communauté mondiale. Des événements récents mettent ces grands espoirs à une dure épreuve.

44. Chaque délégation présente ici, quelles que soient ses opinions, peut aider l'Assemblée à franchir cet écueil. On ne nous demande pas de déguiser nos sentiments, mais plutôt d'exprimer clairement, sans malveillance, nos vues divergentes. Ce qu'il importe toutefois que nous ayons toujours à l'esprit, c'est quelque chose de bien plus important que les divergences qui nous séparent, ce sont les aspirations, les besoins et les intérêts communs, de tous les peuples du monde.

45. Dans un parlement national, les ressentiments normaux, les heurts quotidiens sont mitigés par un patriotisme commun. Dans la session qui s'ouvre aujourd'hui, puissent nos divergences, elles aussi, être rendues moins âpres par la conscience de quelque chose de plus grand: l'aube d'un patriotisme vraiment international.

46. Les nouveaux Etats Membres que nous aurons bientôt le plaisir d'accueillir rapprocheront l'Assemblée de ce qu'elle est idéalement, une assemblée pleinement représentative de tout le genre humain. Si nous pouvons apporter à nos travaux un sens de communauté qui corresponde à cet influx de force en nous disant que nous vivons tous sur cette petite planète menacée, cette assemblée méritera certes d'être désignée d'un noble nom, celui d'Assemblée de l'humanité.

POINT 20 DE L'ORDRE DU JOUR

Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies

47. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): L'Assemblée me permettra maintenant de la saisir — et je le fais avec une grande satisfaction — du point 20 de notre ordre du jour provisoire intitulé "Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies".

48. La procédure spéciale qui consiste à traiter cette question avant d'avoir adopté notre ordre du jour ne constitue ni une innovation ni un précédent pour l'avenir. Si je vous propose d'en agir ainsi aujourd'hui, c'est pour donner aux nouveaux Etats indépendants qui sollicitent d'être admis à l'Organisation l'occasion de participer, dès le début, aux travaux de la session. Au surplus, je pense — et l'Assemblée le pense aussi, j'en suis sûr — que nous devons à ces nouveaux Etats indépendants de nous prononcer sur leur candidature le jour de l'ouverture de cette session pour souligner l'importance que présente pour l'Organisation cet accroissement considérable du nombre de ses Membres.

49. L'Assemblée est déjà saisie, je crois, d'un certain nombre de projets de résolution recommandant l'admission de nouveaux Membres. Dans chaque cas,

le Conseil de sécurité a recommandé à l'unanimité à l'Assemblée générale d'approuver la demande. Je pense donc que l'Assemblée, à son tour, voudra avoir l'occasion d'accueillir les nouveaux Membres, l'un après l'autre, par acclamation.

50. Après le vote sur les projets de résolution, les membres de l'Assemblée auront l'occasion de prendre la parole pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux Etats Membres.

51. Si cette procédure est approuvée, je vais mettre aux voix le projet de résolution présenté par la France et la Tunisie [A/L.295] recommandant l'admission de la République du Cameroun.

Le projet de résolution est adopté par acclamation.

52. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je déclare la République du Cameroun admise à l'Organisation des Nations Unies.

La délégation de la République du Cameroun est conduite à la place qui lui est réservée dans la salle de l'Assemblée générale.

53. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je mets aux voix le projet de résolution présenté par la France et la Tunisie [A/L.296] qui recommande l'admission de la République togolaise à l'Organisation des Nations Unies.

Le projet de résolution est adopté par acclamation.

54. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je déclare la République togolaise admise à l'Organisation des Nations Unies.

La délégation de la République togolaise est conduite à la place qui lui est réservée dans la salle de l'Assemblée générale.

55. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Le troisième candidat à l'Organisation des Nations Unies est la Fédération du Mali. L'Assemblée n'a été saisie d'aucun projet de résolution à ce sujet.

56. Un certain nombre de délégations m'ont fait savoir qu'elles n'étaient pas disposées, dans les circonstances actuelles, à se prononcer sur cette candidature et qu'elles préféreraient donc que la décision de l'Assemblée soit différée. Je suis certain que l'Assemblée jugera cette demande raisonnable. S'il n'y a pas d'objection, nous agirons ainsi.

Il en est ainsi décidé.

57. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): La quatrième candidature est celle de la République malgache. J'invite l'Assemblée à se prononcer sur le projet de résolution présenté par la France et la Tunisie [A/L.297] recommandant l'admission de la République malgache.

Le projet de résolution est adopté par acclamation.

58. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je déclare la République malgache admise à l'Organisation des Nations Unies.

La délégation de la République malgache est conduite à la place qui lui est réservée dans la salle de l'Assemblée générale.

59. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): La candidature suivante est celle de la République de Somalie. L'Assemblée est appelée à se prononcer sur le projet de résolution présenté par l'Italie, la Tunisie et le Royaume-Uni [A/L.298] recommandant l'admission de la République de Somalie à l'Organisation des Nations Unies.

Le projet de résolution est adopté par acclamation.

60. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je déclare la République de Somalie admise à l'Organisation des Nations Unies.

La délégation de la République de Somalie est conduite à la place qui lui est réservée dans la salle de l'Assemblée générale.

61. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): La candidature suivante est celle de la République du Congo (capitale Léopoldville). L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution présenté par la Tunisie [A/L.299], qui recommande l'admission de la République du Congo (Léopoldville) à l'Organisation des Nations Unies.

Le projet de résolution est adopté par acclamation.

62. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je déclare la République du Congo (Léopoldville) admise à l'Organisation des Nations Unies.

63. Comme les membres de l'Assemblée le savent, la situation dans la République du Congo a fait l'objet de nombreux débats à l'Organisation des Nations Unies ces dernières semaines et même encore ces derniers jours, et la situation constitutionnelle et politique de ce pays est malheureusement loin d'être claire. Dans ces conditions, la mise en œuvre de la résolution que nous venons d'adopter se heurte à une difficulté. C'est à l'Assemblée elle-même qu'il appartient de régler cette difficulté et il me semble que la meilleure solution est de renvoyer la question à la Commission de vérification des pouvoirs. S'il n'y a pas d'opposition, cette proposition sera considérée comme adoptée.

Il en est ainsi décidé.

64. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): La candidature suivante est celle de la République du Dahomey. J'invite l'Assemblée à se prononcer sur le projet de résolution présenté par la France et la Tunisie [A/L.300], qui recommande l'admission de la République du Dahomey à l'Organisation des Nations Unies.

Le projet de résolution est adopté par acclamation.

65. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je déclare la République du Dahomey admise à l'Organisation des Nations Unies.

La délégation de la République du Dahomey est conduite à la place qui lui est réservée dans la salle de l'Assemblée générale.

66. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): La candidature suivante est celle de la République du Niger. L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution présenté par la France et la Tunisie [A/L.301], qui recommande l'admission de la République du Niger à l'Organisation des Nations Unies.

Le projet de résolution est adopté par acclamation.

67. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je déclare la République du Niger admise à l'Organisation des Nations Unies.

La délégation de la République du Niger est conduite à la place qui lui est réservée dans la salle de l'Assemblée générale.

68. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): La candidature suivante est celle de la République de Haute-Volta. J'invite l'Assemblée à se prononcer sur le projet de résolution présenté par la France et la Tunisie [A/L.302], qui recommande l'admission de la République de Haute-Volta à l'Organisation des Nations Unies.

Le projet de résolution est adopté par acclamation.

69. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je déclare la République de Haute-Volta admise à l'Organisation des Nations Unies.

La délégation de la République de Haute-Volta est conduite à la place qui lui est réservée dans la salle de l'Assemblée générale.

70. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): La candidature suivante est celle de la République de Côte-d'Ivoire. L'Assemblée est invitée à se prononcer sur le projet de résolution présenté par la France et la Tunisie [A/L.303], qui recommande l'admission de la République de Côte-d'Ivoire à l'Organisation des Nations Unies.

Le projet de résolution est adopté par acclamation.

71. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je déclare la République de Côte-d'Ivoire admise à l'Organisation des Nations Unies.

72. Je crois savoir que la délégation de la République de Côte-d'Ivoire n'est pas encore arrivée à New York; les membres de la délégation ne pourront donc occuper leurs sièges cet après-midi, mais nous aurons certainement tous l'occasion, plus tard, de leur souhaiter personnellement et individuellement la bienvenue.

73. La candidature suivante est celle de la République du Tchad. L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution présenté par la France et la Tunisie [A/L.304], qui recommande l'admission de la République du Tchad à l'Organisation des Nations Unies.

Le projet de résolution est adopté par acclamation.

74. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je déclare la République du Tchad admise à l'Organisation des Nations Unies.

La délégation de la République du Tchad est conduite à la place qui lui est réservée dans la salle de l'Assemblée générale.

75. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): La candidature suivante est celle de la République du Congo (capitale Brazzaville). J'invite l'Assemblée à se prononcer sur le projet de résolution présenté par la France et la Tunisie [A/L.305], qui recommande l'admission de la République du Congo (Brazzaville) à l'Organisation des Nations Unies.

Le projet de résolution est adopté par acclamation.

76. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je déclare la République du Congo (Brazzaville) admise à l'Organisation des Nations Unies.

La délégation de la République du Congo (Brazzaville) est conduite à la place qui lui est réservée dans la salle de l'Assemblée générale.

77. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): La candidature suivante est celle de la République gabonaise. L'Assemblée va se prononcer sur le projet de résolution présenté par la France et la Tunisie [A/L.306], qui recommande l'admission de la République gabonaise à l'Organisation des Nations Unies.

Le projet de résolution est adopté par acclamation.

78. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je déclare la République gabonaise admise à l'Organisation des Nations Unies.

La délégation de la République gabonaise est conduite à la place qui lui est réservée dans la salle de l'Assemblée générale.

79. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): La candidature suivante est celle de la République centrafricaine. L'Assemblée va se prononcer sur le projet de résolution présenté par la France et la Tunisie [A/L.307], qui recommande l'admission de la République centrafricaine à l'Organisation des Nations Unies.

Le projet de résolution est adopté par acclamation.

80. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je déclare la République centrafricaine admise à l'Organisation des Nations Unies.

La délégation de la République centrafricaine est conduite à la place qui lui est réservée dans la salle de l'Assemblée générale.

81. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): La dernière candidature est celle de la République de Chypre. J'invite l'Assemblée à se prononcer sur le projet de résolution présenté par Ceylan et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord [A/L.308], qui recommande l'admission de la République de Chypre à l'Organisation des Nations Unies.

Le projet de résolution est adopté par acclamation.

82. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je déclare la République de Chypre admise à l'Organisation des Nations Unies.

La délégation de la République de Chypre est conduite à la place qui lui est réservée dans la salle de l'Assemblée générale.

83. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Ces nouvelles délégations ayant pris leur place, je pense me faire l'interprète de tous en leur adressant, au nom de l'Assemblée tout entière, nos sincères et chaleureux souhaits de bienvenue.

84. Au cours des dernières années, les représentants des Etats africains ont conquis l'admiration et le respect de toute l'Organisation des Nations Unies par la sagesse et l'autorité avec lesquelles ils ont fait entendre la voix de l'Afrique dans nos conseils. L'accession des peuples africains à la liberté et à l'indépendance a contribué pour beaucoup à renforcer la position de l'Organisation des Nations Unies. Les nouveaux Etats Membres du continent africain qui ont pris place parmi nous aujourd'hui ajouteront encore, j'en suis sûr, aux avantages que notre organisation a déjà retirés du grand mouvement de libération en Afrique.

85. Dans le monde entier, tous ceux à qui la liberté est chère ont salué avec joie les magnifiques efforts de conciliation qui ont abouti à l'indépendance de Chypre. La présence de la délégation de Chypre aujourd'hui parmi nous symbolise le triomphe des qualités politiques et de la compréhension humaine, dont nous espérons tous ardemment qu'elles animeront nos

délibérations. Je souhaite donc spécialement la bienvenue à la délégation de Chypre, nouvel Etat Membre dont l'histoire et la culture lui permettront, j'en suis certain, d'apporter une contribution particulière et précieuse à nos travaux au sein de cette organisation.

86. D'assez nombreux membres de l'Assemblée ont exprimé le désir de prendre la parole sur le présent point de l'ordre du jour. Je vais maintenant leur donner la parole, dans l'ordre des inscriptions. Je voudrais simplement demander aux délégations de tenir compte du fait qu'en raison du programme très chargé de l'Assemblée, il serait fort utile que les représentants s'expriment avec le maximum de concision compatible avec ce qu'ils auraient à dire et que cela serait une manière positive de contribuer à l'avancement des travaux de l'Assemblée. Je demanderai donc aux membres de l'Assemblée de bien vouloir limiter leurs interventions sur ce point particulier de l'ordre du jour le plus qu'il leur sera raisonnablement possible.

87. M. COUVE DE MURVILLE (France): Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous présenter les félicitations de la délégation française pour l'élection qui vous confie la plus haute charge de notre assemblée générale. Vos qualités éminentes, votre expérience, les sympathies dont vous êtes assuré de toutes parts nous donnent la certitude que vous remplirez cette tâche difficile avec succès et même avec éclat. Vous pouvez être assuré de l'amitié avec laquelle nous suivrons vos directives et nous vous présentons nos vœux chaleureux et sincères.

88. L'Assemblée comprendra, j'en suis sûr, qu'après les votes qui viennent d'intervenir, j'aie demandé à parler aussitôt au nom de la France pour exprimer la satisfaction qu'elle éprouve de l'admission à l'Organisation des Nations Unies de la République du Cameroun, de la République togolaise, de la République malgache, de la République de Côte-d'Ivoire, de la République du Dahomey, de la République du Niger, de la République de Haute-Volta, de la République centrafricaine, de la République du Congo (Brazzaville), de la République du Tchad et de la République gabonaise, pays longtemps liés à la France, aujourd'hui devenus, en complet accord et amitié avec elle, pleinement indépendants.

89. L'adoption à l'unanimité des résolutions que la délégation française, conjointement avec la délégation tunisienne, a soumises à l'Assemblée, est pour nous un motif de joie et de fierté. Elle représente, en effet, le couronnement d'une œuvre parfois plus que séculaire, orientée vers cette évolution méthodique qui conduit maintenant tous ces nouveaux Etats à prendre leur place dans la communauté internationale. Ensemble, ils représentent une partie importante de l'Afrique et c'est pour beaucoup leur accession à la souveraineté qui a permis de qualifier la présente année 1960 d'"année de l'Afrique". Mon pays revendique sa part de responsabilité et de mérite dans cet événement historique. Deux faits sont de nature à nous réjouir particulièrement.

90. Tout d'abord, les conditions dans lesquelles ces pays ont accédé à l'indépendance et sont aujourd'hui définitivement admis à l'Organisation des Nations Unies. L'année dernière, au cours de mon intervention dans la discussion générale [814ème séance], j'avais eu l'occasion de parler des dispositions nouvelles qu'avait instaurées la Constitution française de 1958, du régime de la Communauté, du fait surtout qu'avait été reconnu à tous les Etats de la Communauté le droit de demander à tout moment leur souveraineté entière. C'est maintenant chose faite, sans hésitation ni réticence, dans la concorde et dans l'amitié. Et dans des conditions analogues, les deux pays anciennement sous tutelle du Cameroun et du Togo sont devenus complètement indépendants. Voilà un premier fait qui nous apporte une grande satisfaction: le parfait accord entre la France et tous ces pays qui parviennent aujourd'hui au terme final d'une longue évolution.

91. Le second fait qui nous réjouit est précisément qu'il s'agit du terme d'une évolution. Voilà longtemps que Français et Africains, unis dans une collaboration confiante et étroite, travaillent ensemble à construire les fondements sur lesquels la vie des futurs Etats pourra se développer dans l'ordre et dans le progrès. Le moment est maintenant venu de récolter ce qui a été semé au cours des générations et, plus particulièrement, au cours des 10 ou 15 dernières années. C'est avec une pleine confiance que nous voyons nos amis africains assumer maintenant toute la responsabilité de leur destin. Nous sommes assurés qu'ils feront honneur à ces charges nouvelles et, en particulier, à celles qu'ils assument en entrant aujourd'hui dans notre organisation. Ils seront, dans la communauté internationale, des éléments de progrès et de dynamisme, d'enthousiasme et de raison.

92. Les 11 pays africains dont l'admission était recommandée par la France et la Tunisie sont, à bien des égards, profondément différents. Le Cameroun, premier territoire sous tutelle à devenir un Etat souverain, après 40 années d'une coopération particulièrement confiante avec autorité administrante; le Togo qui, durant cette même période, a scellé son unité, développé son économie et organisé sa vie politique; Madagascar, cette grande île à la personnalité politique affirmée depuis des siècles et qui constitue un lien entre l'Afrique et l'Asie méridionale; la Côte-d'Ivoire, vieux pays aux traditions vivaces et jeune nation fière de son extraordinaire vitalité; le Dahomey, pays limité dans son étendue, mais grand par la qualité de ses hommes; la Haute-Volta, pays hospitalier autant que pittoresque, réservoir d'une main-d'œuvre si capable, si tenace et si appréciée; le Niger, placé à l'orée de deux mondes, creuset où se sont confondues les races noire et blanche; le Tchad, longtemps carrefour du nomadisme et désormais l'un des centres les plus vivants de la nouvelle Afrique; la République centrafricaine, pays de traditions, dont l'isolement millénaire est aujourd'hui rompu grâce aux moyens de communications modernes; le Congo (Brazzaville), dont la capitale a été un des hauts lieux de la liberté, dans cette position clef qu'occupe le pays comme grand axe de transit et de redistribution des quatre Etats de l'ancienne Afrique-Equatoriale; le Gabon enfin, auquel ses ressources naturelles promettent le plus brillant avenir. Tous ces Etats, si divers par la nature, ont en commun d'être régis par des institutions véritablement démocratiques, d'être animés de dispositions sincèrement pacifiques, d'avoir à leur tête des élites capables, de disposer d'économies qui leur permettent, avec l'aide de leurs amis, de regarder l'avenir avec confiance. Encore une fois, l'association de ces pays et de leurs dirigeants aux travaux de notre organisation va constituer pour celle-ci un apport précieux dont, mieux que tout autre, la France est à même de mesurer la valeur.

93. Parmi les Etats dont le Conseil de sécurité, à la requête de la France et de la Tunisie, avait recommandé l'admission, il en est un, la Fédération du Mali, dont le cas ne peut malheureusement être tranché dès aujourd'hui par l'Assemblée. Ce n'est certes pas que le Sénégal et le Soudan — qui avaient décidé, en juin 1960, de s'unir dans cette fédération — soient moins préparés que les autres à faire partie de l'Organisation des Nations Unies, ni qu'ils le désirent moins; mais des événements récents, dont l'Assemblée a été informée et qui ont empêché la mise en place des institutions de la Fédération, nous obligent à reconsidérer l'admission prévue. Force est d'attendre que se clarifie une situation qui ne concerne que les parties intéressées et dans laquelle notre organisation n'a évidemment pas à prendre parti. La France sera la première à se réjouir de la normalisation, qu'elle espère prochaine, de leurs rapports.

94. Je ne voudrais pas maintenant empiéter sur ce que certaines délégations vont avoir à dire au sujet des autres Etats que notre organisation accueille aujourd'hui et dont elles ont parrainé la candidature. Qu'il me soit permis néanmoins de saluer ces nouveaux Membres et de leur exprimer la satisfaction de la délégation française de les voir siéger désormais parmi nous. Je suis convaincu qu'ils sont — et avec eux les pays africains dont j'ai parlé tout à l'heure — conscients du fait qu'en entrant à l'Organisation des Nations Unies, en même temps qu'ils voient solennellement et internationalement consacrer leur indépendance, ils assument des responsabilités nouvelles. Dans le monde tourmenté d'aujourd'hui dominent, malheureusement, les divisions, les menaces et la crainte. Notre organisation, où devrait prévaloir le seul objectif de la paix et de la concorde internationale, est devenue elle-même le lieu où se développent les grands conflits qui opposent les uns aux autres, pour des raisons de doctrine politique, de différences dans l'état du développement, de races, ou tout simplement pour des motifs d'expansion politique et de volonté de domination. Dans les débats tumultueux et vains que nous connaissons trop souvent, puissent les nouveaux élus de notre communauté mondiale, encore indemnes de tous les virus de division qui opposent leurs anciens, apporter un élément d'objectivité, d'optimisme, de bonne volonté et, par-dessus tout, cet esprit de tolérance qui nous fait si souvent et si tragiquement défaut.

95. M. SLIM (Tunisie): Je me permets, au début de cette intervention, de vous exprimer, Monsieur le Président, au nom de la délégation tunisienne, mes plus sincères félicitations pour la confiance qui vient de vous être témoignée par notre assemblée générale et qui est le plus juste hommage rendu par nous tous à vos éminentes qualités, ainsi qu'au noble pays que vous représentez.

96. Il m'est particulièrement agréable, au nom du peuple tunisien et du Gouvernement de la République tunisienne, de souhaiter la bienvenue, au sein de l'ONU, aux 14 nouveaux Etats indépendants de la Méditerranée aussi bien que de l'Afrique dont nous consacrons aujourd'hui l'admission, à l'ouverture de la quinzième session de l'Assemblée générale. Deux autres, j'en suis convaincu, ne tarderont pas à les rejoindre dès le début de la semaine prochaine, dans la concorde, l'amitié et la conciliation. Il est particulièrement réconfortant, pour le jeune Etat africain que je représente, de voir le continent africain combler le vide que son absence a si longtemps laissé dans notre organisation et jouir, au côté des autres continents, d'une représentation plus à la mesure de ses virtualités et de son rapide essor politique. Il est encore plus réconfortant, sur un plan plus général, de voir notre organisation internationale se rapprocher davantage de l'universalité, qui demeure pour nous sa caractéristique fondamentale et l'expression essentielle de sa représentativité. La normalisation des relations internationales, la sauvegarde des libertés essentielles de l'homme, le respect des valeurs qui font sa dignité ont, à notre sens, plus de chances de prévaloir dans une organisation qui serait véritablement universelle et d'où serait ainsi bannie toute partialité.

97. Les peuples d'Afrique sont certes ce qu'on appelle communément des peuples jeunes. Par rapport aux peuples de la vieille Europe ou de l'Asie millénaire, les collectivités nationales de l'Afrique ont accumulé certes moins de traditions internationales. Nous savons tous que, dans cette vénérable enceinte où l'on est parfois enclin à se méfier quelque peu de cette jeunesse des nations, les peuples d'Afrique qui viennent d'accéder à l'indépendance apportent l'ardeur de leur attachement profond à la liberté, à la paix et à la justice, toutes valeurs dont l'ONU n'a cessé de se faire le défenseur partout dans le monde. En admettant aujourd'hui ces nouveaux Etats africains, nous avons tous, me semble-t-il, la conviction que la cause de la liberté humaine est singulièrement renforcée, que le parti de la justice et de la dignité reçoit un appui supplémentaire dans cette organisation. L'homme, en définitive, dans toutes les valeurs qui le définissent, en sortira certainement grandi. C'est pourquoi il nous paraît que cette journée du 20 septembre marquera une date importante dans l'histoire non seulement de l'Afrique, mais aussi de l'ONU.

98. La position méditerranéenne de la Tunisie, son appartenance à l'Afrique font que mon pays est heureux à plus d'un titre de cet événement. Les liens d'amitié, de fraternité qui unissent le peuple tunisien aux vieux peuples de ces nouveaux Etats Membres ont permis à la délégation tunisienne d'avoir l'insigne honneur et la fierté de présenter la candidature de nombre d'entre eux devant le Conseil de sécurité. Je me permets d'adresser à tous nos amis — à la République du Cameroun, à la République togolaise, à la République malgache, à la République de Somalie, à la République du Congo (Léopoldville), à la République du Dahomey, à la République du Niger, à la République de Haute-Volta, à la République de Côte-d'Ivoire, aussi bien qu'à la République du Tchad et à la République du Congo (Brazzaville), à la République gabonaise, aussi bien qu'à la République centrafricaine et à la République de Chypre — les vœux les plus sincères du peuple et du Gouvernement de la Tunisie pour le bonheur de leurs peuples dans la stabilité et la concorde, ainsi que pour la consolidation de leur souveraineté et de leur indépendance.

99. J'ai la conviction que les nouvelles nations dont nous consacrons aujourd'hui l'admission à l'Organisation des Nations Unies sauront puiser dans leurs traditions de sagesse ancestrale, dans leur génie propre, aussi bien que dans les acquisitions qu'elles ont faites au contact du monde moderne, assez de ressources spirituelles et morales pour échapper aux convulsions de l'indépendance, pour surmonter plus facilement les épreuves devant lesquelles elles ne vont pas tarder à se trouver, pour se forger un avenir de prospérité et

de bien-être. L'accession à l'indépendance implique pour nous, jeunes pays d'Afrique, des responsabilités et des devoirs majeurs à l'égard de nos peuples, à l'égard de la communauté internationale, aussi bien qu'à l'égard de nos frères du continent africain qui poursuivent parfois une lutte longue et meurtrière pour recouvrer leur liberté et leur dignité. Nous avons la conviction que les nouveaux Membres de l'Organisation des Nations Unies sont pleinement conscients de ces devoirs et de ces responsabilités différents. Ils auront à cœur, j'en suis sûr, de travailler pour la paix et la liberté, en Afrique aussi bien que dans le monde.

100. M. MARTINO (Italie) [traduit de l'anglais]: Je suis très heureux, Monsieur le Président, de vous offrir mes plus chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence des travaux et des délibérations de la présente session de l'Assemblée générale. Incontestablement, l'Assemblée a rendu ainsi un hommage pleinement mérité à votre expérience et à votre sagesse en matière de relations internationales, ainsi qu'à l'éminence de vos services à la poursuite des objectifs qui sont ceux de notre organisation. La délégation italienne est particulièrement heureuse de votre élection, en raison des liens d'amitié traditionnels qui unissent nos deux pays, en raison de leur héritage commun qui les fait participer tous deux aux idéaux de la tradition chrétienne, en raison aussi des sentiments amicaux que vous avez toujours manifestés envers le peuple italien.

101. J'ai demandé la parole à l'occasion de cet événement important qu'est l'admission de 14 nouveaux Etats Membres à l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes convaincus que notre organisation peut s'attendre de la part de chacun d'eux à une contribution substantielle d'où elle tirera un regain d'énergie pour la poursuite de ses objectifs, l'établissement de relations amicales entre les peuples du monde et leur coopération constructive en vue de favoriser le progrès et le bien-être dans les domaines économique et social.

102. Ma délégation regrette que la situation constitutionnelle dans la jeune République du Congo oblige à renvoyer à plus tard la question de sa représentation en cette assemblée. Ma délégation espère sincèrement que le problème sera bientôt résolu, ce qui sera dans l'intérêt de la République du Congo et montrera que la paix et l'harmonie ont été pleinement rétablies dans le pays.

103. A tous les nouveaux Etats Membres, à leurs peuples et à leurs chefs, je tiens à exprimer ici les sincères et chaleureux sentiments d'amitié de l'Italie. De tout cœur, je souhaite la bienvenue à leurs représentants au sein de cette assemblée et je me réjouis à l'avance d'une collaboration avec eux qui sera certainement fructueuse.

104. La délégation italienne est heureuse de l'admission de la République de Chypre, nation sœur méditerranéenne. Nos relations avec les peuples de Chypre remontent aux temps les plus anciens de l'histoire et de la civilisation méditerranéennes et l'on peut dire qu'au cours de nombreux siècles de relations et d'histoire commune, l'Italie a partagé avec les peuples de Chypre un magnifique héritage.

105. L'admission de tous les nouveaux Etats Membres, approuvée aujourd'hui par l'Assemblée générale, nous est un motif de joie. Cependant, puis-je ajouter sans être accusé de partialité que l'Italie trouve en outre un motif de fierté dans l'admission d'un de ces Etats? Je veux parler de la République de Somalie, dont l'Italie a eu l'honneur, avec la Tunisie et le Royaume-Uni, de recommander l'admission par un projet de résolution commun [A/L.298]. Les relations entre l'Italie et la Somalie, relations anciennes et heureuses, ont forgé au cours des années des liens solides d'amitié, de coopération, de confiance mutuelle, de respect et d'estime entre les deux peuples. Les membres de l'Assemblée connaissent surtout la période pendant laquelle une partie du territoire de la nouvelle République avait été confiée par l'Organisation des Nations Unies à l'administration italienne en vertu d'un accord de tutelle. Nous sommes fiers, en vérité, du fait que les objectifs fixés par cet accord ont été atteints pleinement avec le plus grand succès dans tous les domaines.

106. La République de Somalie a accédé à l'indépendance pleinement consciente des devoirs et des responsabilités qui lui incombent en tant que membre de la communauté internationale et nous savons que c'est dans cet esprit que ce nouvel Etat africain entre à l'Organisation pour contribuer à la réalisation des buts et principes de la Charte. Nous sommes vraiment heureux que l'Assemblée ait décidé d'admettre la Somalie à l'Organisation en adoptant le projet de résolution présenté conjointement par l'Italie, la Tunisie et le Royaume-Uni, car nous sommes convaincus que le nouvel Etat contribuera à la stabilité et à la prospérité du continent africain, qui devient actuellement un facteur très important de l'harmonie et du progrès dans le monde tout entier.

107. Lord HOME (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, je suis heureux que les premières paroles que je prononce devant l'Assemblée générale des Nations Unies puissent contribuer à l'unité de nos délibérations; c'est en outre une immense satisfaction pour moi, personnellement, que de me trouver siéger sous votre présidence. Nous avons été des collègues à Londres et je sais ainsi, par ma propre expérience, que nous ne pouvions avoir un guide plus sage ni un plus grand ou plus dévoué champion de la cause de la paix que notre nouveau Président.

108. Je tiens aussi à féliciter M. Belaúnde qui a dirigé les travaux de la dernière session de l'Assemblée générale avec un indéniable succès.

109. La troisième raison pour laquelle je suis monté à cette tribune est que je viens ajouter mes souhaits de bienvenue à ceux que les représentants d'autres pays ont adressés aux 14 Etats qui, par décision unanime de l'Assemblée, viennent aujourd'hui d'être admis à notre organisation. Je leur souhaite la bienvenue en raison de leurs propres mérites, parce que l'histoire du siècle qui vient se forgera en grande partie dans le continent africain et que la plupart de ces pays sont des Etats africains, et parce que le Royaume-Uni est actuellement en train de transformer un empire de territoires dépendants en un commonwealth de nations libres indépendantes. A nos yeux, le passage s'opère de la dépendance à l'indépendance et de l'indépendance à l'interdépendance, et c'est ainsi que nous voulons procéder.

110. Je tiens à saluer spécialement deux des nouveaux Etats Membres. Toutes les cultures et les traditions se rejoignent dans cette organisation et, par là même, s'enrichissent. Le Président a rappelé, comme

le représentant de l'Italie, que l'histoire de l'île de Chypre remonte fort loin dans le passé et que Chypre, aujourd'hui, est l'héritière des dons inappréciables que la Méditerranée a apportés au monde civilisé et dont le Royaume-Uni a eu le privilège de recevoir sa part. Le jour de l'admission de Chypre à l'Organisation des Nations Unies représente donc pour nous une date particulièrement mémorable.

111. Dans le cours de l'histoire, les relations du Royaume-Uni et de Chypre ont été relativement brèves et, dans l'ensemble, bonnes. Evidemment, l'Assemblée générale a été saisie des difficultés que nous avons eues pendant les deux ou trois années où nous avons essayé de résoudre les problèmes constitutionnels que posait l'accession de l'île à l'indépendance et ces années ont été marquées par des actes de violence et par des impasses. Pour sortir de ces impasses, pour faire cesser ces actes de violence, des sacrifices ont dû être consentis par les quatre parties intéressées, par les Chypriotes, par les Grecs, par les Turcs et par le Royaume-Uni. Je ne veux pas rappeler ici à l'Assemblée générale tout l'historique de ces années, je ne veux pas le passer en revue, mais je crois que l'on peut en tirer une morale fort claire, à savoir que tout problème, si épineux qu'il soit, peut être résolu si l'on manifeste sur le plan politique la volonté d'y parvenir et si l'on fait preuve de la patience, de la modération et de la résolution nécessaires. J'adresse donc au représentant de Chypre qui s'est joint à nous aujourd'hui les vœux les plus amicaux et les plus chaleureux du Royaume-Uni.

112. Nous sommes fort heureux également que la Somalie ait été admise aujourd'hui à l'Organisation des Nations Unies. Des liens très particuliers nous unissaient à une partie de la nouvelle République. Lorsque l'Etat indépendant de Somalie a choisi librement d'entrer dans l'union qui forme maintenant la République de Somalie, nous avons éprouvé une grande satisfaction de cette décision que nous avons approuvée parce qu'elle nous semblait accroître la force, la cohésion et l'influence de l'ensemble; nous nous réjouissons de devoir travailler de concert avec la Somalie au sein de l'Organisation et coopérer avec elle dans la poursuite des buts élevés et créateurs qui sont ceux de l'Organisation des Nations Unies.

113. A la suite des événements de ces dernières années, de nombreuses tâches et responsabilités que les auteurs de la Charte n'avaient pas prévues ont été dévolues à l'Assemblée générale. C'est à elle qu'incombe maintenant la tâche de veiller à ce que justice soit rendue à toutes les nations, grandes et petites, et c'est parce que le Gouvernement du Royaume-Uni et moi-même sommes convaincus que l'addition des nouveaux Membres qui ont été admis aujourd'hui pourra contribuer à accroître l'harmonie entre les nations et à assurer le règne de la justice dans le monde que j'ai grand plaisir, au nom de mon gouvernement, à leur souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies.

114. Sir Claude COREA (Ceylan) [traduit de l'anglais]: Permettez-moi, Monsieur le Président, de dire que nous sommes heureux de votre élection à ce poste si important auquel, d'après ce que nous savons de vous, vous donnerez sans aucun doute le plus grand éclat. Nous sommes certains que vous vous acquitterez de votre tâche de la façon la plus brillante.

115. Le 24 août 1960, nous avons eu l'honneur de nous associer au représentant du Royaume-Uni pour présenter au Conseil de sécurité un projet de résolution [S/4458] recommandant l'admission de Chypre à l'Organisation des Nations Unies; aujourd'hui, nous avons eu en outre le plaisir de continuer à soutenir cette admission. Le représentant du Royaume-Uni a déjà parlé des diverses phases de l'évolution constitutionnelle qui a précédé la déclaration d'indépendance de Chypre et des détails du régime démocratique qui a été établi dans la nouvelle République. Je ne m'attarderai pas sur ces questions, afin d'être aussi bref que possible.

116. Chypre a une histoire mémorable et une civilisation vénérable. Pendant des millénaires, l'île s'est trouvée au carrefour de plusieurs civilisations. Elle a le bonheur d'avoir pu obtenir sa liberté et son indépendance après 35 ans seulement d'administration étrangère. Je profite donc de cette occasion pour féliciter Chypre d'avoir conquis sa liberté et d'être admise comme Membre de l'Organisation des Nations Unies; je félicite aussi le Royaume-Uni d'avoir accordé l'indépendance à une autre de ses colonies et d'avoir promis en outre de fournir à Chypre, pendant les premières années de son existence en tant que nation indépendante, un appui financier considérable; cela prouve l'intérêt que le Royaume-Uni porte au bien-être de son ancienne colonie.

117. Nous voulons également féliciter chaleureusement les Gouvernements de la Grèce et de la Turquie qui ont tant fait pour faciliter l'accession de Chypre à l'indépendance dans l'harmonie.

118. En cette occasion historique et unique, nous venons d'avoir le plaisir et le privilège d'assister à l'admission de 14 Etats souverains à l'Organisation des Nations Unies. Je voudrais donc saisir cette occasion pour présenter à tous ces Etats, au nom de ma délégation comme au nom du Gouvernement et du peuple de Ceylan, nos sincères félicitations et leur souhaiter chaleureusement la bienvenue, en y joignant nos meilleurs vœux pour leur succès et leur prospérité.

119. Avant de terminer, je tiens à mentionner un point particulier. Mon gouvernement, ma délégation et moi-même sommes particulièrement heureux du fait que 13 des 14 Etats qui viennent d'être admis à notre organisation par l'Assemblée générale sont des Etats du vaste continent africain. Le mouvement de libération de l'Afrique est peut-être le plus grand phénomène politique du siècle; nous espérons que ce mouvement s'étendra et que nous verrons bientôt tous les autres Etats qui ne sont pas encore libres devenir indépendants et entrer dans notre grande famille internationale, permettant ainsi à l'Organisation des Nations Unies de se rapprocher encore davantage de l'objectif d'universalité qui, comme le Président sortant nous l'a rappelé tout à l'heure, inspire tous nos efforts.

120. Les Etats africains déjà Membres de notre organisation ont prouvé, si cette preuve était nécessaire, qu'ils ne le cédaient à personne en ce qui concerne le sens des responsabilités, la sagacité devant les problèmes difficiles, la volonté de participer aux tristesses comme aux joies des Nations Unies. Récemment, par les contributions matérielles et autres qu'ils ont apportées aux utiles et constructifs efforts des Nations Unies, ils ont montré au monde ce que

l'Organisation avait gagné à les compter parmi ses Membres. Nous sommes certains que les nouveaux Etats africains qui se sont joints à nous aujourd'hui et auxquels nous souhaitons chaleureusement la bienvenue accroîtront considérablement le total de la contribution déjà importante que l'Afrique apporte à nos travaux.

121. Ils passeront certainement, comme tous les autres Etats — que ce soit en Europe, en Amérique ou en Asie — par une période de tension et de difficultés qui est inévitable lorsqu'un pays passe du régime colonial à la véritable indépendance. Nous ne doutons pas un seul instant que les nouveaux Etats Membres se montreront pleinement dignes de la confiance dont l'Assemblée générale leur a donné la preuve en les admettant à l'unanimité comme Membres de l'Organisation et nous ne doutons pas non plus qu'ils joueront un rôle très actif et que leur participation apportera beaucoup à l'Organisation. Au nom du Gouvernement et du peuple de Ceylan, je présente aux Etats Membres admis aujourd'hui nos meilleurs vœux de succès.

122. M. BELAUNDE (Pérou) [traduit de l'espagnol]: Permettez-moi, en quelques mots très brefs, de vous remercier, Monsieur le Président, des paroles flatteuses que vous avez prononcées à mon endroit. C'est un privilège de l'âge, une compensation du poids des ans, que souvent nos collègues nous élisent, par égard pour nos cheveux blancs et pour le temps que nous avons consacré au service des Nations Unies, à une fonction essentiellement agréable: celle qui consiste à souhaiter la bienvenue aux pays que nous venons d'accueillir par des applaudissements cordiaux.

123. Je résumerai par deux mots l'hommage que je rends à ces jeunes nations: joie et espoir. Tous les peuples d'Amérique latine se réjouissent de voir se réaliser l'universalité dont nous avions rêvé, car nous nous sommes toujours considérés, dans cette grande aventure de la liberté, comme les frères des pays du continent africain et des pays d'Asie qui ont récemment accédé à l'indépendance. Nous savons bien que l'indépendance implique une grande responsabilité, et il n'y a pas de fraternité plus profonde que celle qui consiste à forger une destinée commune. Nous savons aujourd'hui que les pays d'Amérique du Sud et les jeunes pays d'Afrique sont appelés à un avenir commun. Le représentant du Brésil a dit avec éloquence que la race hispano-américaine pouvait revendiquer le nom de "race cosmique" [859ème séance]. Nous n'avons jamais connu la discrimination raciale et il nous arrive de discerner dans les caractéristiques de notre sens du rythme, dans certaines formes de notre imagination et dans certaines expressions de nos sentiments, le doux héritage africain. En outre, nous avons à lutter contre une nature qui paraissait et qui paraît encore invincible et notre destin est de la conquérir pour le bénéfice de l'humanité. Voilà la cause de notre joie.

124. Je dirai à présent quelle est la cause de notre espoir. A l'Organisation des Nations Unies, le rôle des petites puissances est de se trouver toujours du côté des causes justes et de défendre l'application stricte des dispositions de la Charte. Nous trouvons donc, dans ces jeunes républiques sœurs, de nouveaux alliés pour assurer le destin glorieux des Nations Unies. C'est pourquoi l'Organisation des Nations Unies les accueille avec enthousiasme et, en même temps, avec un frémissement d'espoir.

125. M. SHUKAIRY (Arabie Saoudite) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, je ne peux pas trouver de mots qui puissent suffire à exprimer notre joie de vous voir élu à la présidence de cette session que j'oserai qualifier de réunion au "sommet" des Nations Unies. Non seulement, Monsieur le Président, votre élection représente un honneur pour vous-même et pour votre pays, mais elle constitue également un atout précieux pour les Nations Unies. Vous ne vous contentez pas de présider les débats de notre assemblée en vous conformant à certaines règles établies et à certaines procédures, mais vous lui apportez toutes les nobles traditions de votre noble pays. La bravoure de votre peuple combien brave, son caractère chevaleresque et sa vaillance, son attachement profond aux principes sacrés de la souveraineté, de la liberté et de la dignité humaine, toutes ces qualités sont nécessaires pour que vous guidiez nos délibérations.

126. Si nous jetons un coup d'œil sur le passé de cette organisation depuis sa création, nous ne pouvons guère y trouver d'événement plus émouvant et plus encourageant que l'adoption des résolutions concernant l'admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies. Pour chacun d'entre nous, ce moment est historique, il marque l'aube d'une ère nouvelle. Ses conséquences lointaines exerceront sans aucun doute une influence sur le destin du continent africain, sur le cours de l'histoire de l'humanité et, je tiens à le souligner, sur l'évolution des Nations Unies.

127. Venues d'Afrique, ces nations apportent à l'Organisation autre chose qu'une simple augmentation du nombre de ses Membres. Car ce n'est pas simplement de nouveaux Membres que cette organisation a un besoin impérieux, ce dont elle a besoin par-dessus tout c'est de fidèles, c'est de croisés, c'est de Membres que l'ardeur anime. Ce dont elle a besoin par-dessus tout, ce n'est pas seulement de peuples pacifiques, comme le demande la Charte, mais aussi de nations qui respectent la liberté, qui pensent dans l'indépendance et qui luttent pour la liberté.

128. Les Nations Unies ont besoin d'une force nouvelle; les nations que nous venons d'admettre forment l'avant-garde de cette nouvelle force et seront suivies par tous les peuples qui luttent maintenant pour leur indépendance et leur liberté. Nous applaudissons leur arrivée après leur marche héroïque. Nous nous réjouissons de leur admission à cette organisation et, du haut de cette tribune, nous adressons à leurs peuples nos félicitations chaleureuses.

129. Tout en manifestant cette satisfaction profonde, je ne voudrais pas manquer de mentionner particulièrement Chypre, dont le peuple a vaillamment combattu pour son indépendance. Nous avons avec Chypre, avec son territoire, avec son peuple, des liens anciens qui sont profondément enracinés dans l'histoire et la civilisation de la Méditerranée. Nous espérons que Chypre ne servira plus de base d'agression contre le monde arabe, mais sera une île où régneront la paix, la tranquillité et l'amitié.

130. Cette occasion mémorable nous permet à tous de rendre hommage à la mémoire de tous les héros qui sont tombés martyrs sur le sol de l'Afrique pour défendre la liberté de leurs peuples.

131. Ce qui doit retenir notre attention, c'est que ces Etats africains arrivent parmi nous avec des blessures

encore ouvertes, ruisselants de sueur, les yeux étincelants de larmes — ce sont là les trois insignes que l'on gagne dans la bataille pour la liberté. Cela peut apporter aux Nations Unies une vigueur nouvelle, renforcer la Charte et contribuer à la réalisation de ses objectifs.

132. L'admission de ces nouveaux Membres doit permettre de remédier au déséquilibre qui existe depuis si longtemps à l'ONU et contribuer à établir un équilibre que les Nations Unies n'ont jamais connu. L'entrée de ces nouveaux Membres parmi nous peut marquer une étape dans l'histoire de notre organisation.

133. Comme nous l'avions souhaité de tout cœur, ces Etats viennent à nous au moment opportun. Ils viennent à nous avec une volonté indépendante car ils ont lutté pour leur indépendance. Ils viennent à nous avec un jugement indépendant, car ils ont souffert de leur sujétion. Ils viennent rejoindre leurs frères d'Afrique et d'Asie pour poursuivre avec eux une politique de neutralité positive et de non-engagement militaire, dernier refuge de la paix et de la sécurité mondiales. Enfin, ils viennent se joindre aux Etats de la Conférence de Bandoung pour s'efforcer, de concert avec eux, de ramener l'Organisation des Nations Unies aux principes de sa Charte, afin que toutes les ressources qu'elle offre puissent être consacrées à la lutte pour la liberté, la paix et la dignité humaine.

134. L'admission de ces nouveaux Etats Membres marque donc le début d'une nouvelle Organisation des Nations Unies, très différente de celle de 1945. L'admission de ces nouveaux Etats Membres met en lumière la force nouvelle qui surgit et indique la voie qui mène à l'universalité.

135. J'insiste sur l'universalité, car nous ne l'avons pas encore atteinte. Bien des nations sont encore à l'écart de l'Organisation des Nations Unies. L'admission des Etats africains marque un pas dans la bonne voie. L'Afrique tout entière devra finalement être affranchie. Pas un seul pouce de sol africain ne devra demeurer sous la domination étrangère, quelque forme qu'elle revête.

136. Ce qui subsiste du colonialisme, les vestiges de l'impérialisme, les restes de la domination européenne devront disparaître, et disparaître à jamais. Il faut que le Royaume-Uni, la France, l'Espagne, le Portugal — et je déclare ceci avec un profond respect, car je sais qu'il importe que l'amitié et l'harmonie internationales règnent parmi les nations du monde, et après tout, l'Organisation des Nations Unies est le centre de l'harmonie et de l'amitié sincère entre les nations du monde — soient maintenant prêts à quitter le continent en le laissant pacifiquement aux peuples qui l'habitent et en laissant ces peuples en paix.

137. A cet égard, je mentionnerai spécialement l'Algérie, qui ne doit pas rester soumise à la domination alors que, l'un après l'autre, les pays d'Afrique accèdent à l'indépendance. Il serait paradoxal et tragique que la France retarde l'octroi de sa liberté et de son indépendance à l'Algérie alors qu'elle a appuyé elle-même les demandes d'admission de 14 nations sœurs du même continent.

138. L'admission de ces nouveaux Membres doit redonner espoir à tous les peuples qui luttent pour leur liberté, en Asie et partout ailleurs dans le monde. Les peuples de Malte, d'Oman, de Palestine — nous l'espérons — se joindront bientôt aux Nations Unies, pleinement indépendants et pleinement souverains. En Palestine, notamment, les peuples réorganisent leurs rangs nationaux pour affranchir la Terre sainte. Nous espérons vivement qu'ils prendront bientôt leur place parmi les Nations Unies en tant qu'Etat indépendant groupant toutes les populations légitimes de la Palestine, musulmans, chrétiens et juifs.

139. Il reste une autre grande question et c'est la dernière dont je parlerai. Ni l'Organisation des Nations Unies, ni les Etats qui en sont Membres, ne doivent entraver le mouvement d'unité qui domine dans l'esprit de tous les peuples africains. L'unité peut se faire sous la forme d'une fédération, d'une confédération ou de tout système africain se fondant sur les réalités vivantes de la vie africaine. Une union de ce genre, quelque forme qu'elle revête, ne doit pas être entravée. Il ne doit y avoir ni intervention ni ingérence. Il faut laisser ce mouvement se réaliser pleinement. La région devrait être interdite à tous, sauf aux seuls Africains. Cette union refléterait sans aucun doute la solidarité africaine et elle serait, pour reprendre la formule mémorable de l'ancien président de la Cour suprême des Etats-Unis Salmon P. Chase, "une union indestructible d'Etats indestructibles". Enfin, l'admission des Etats africains nous invite à réfléchir sur l'avenir des blancs dans le continent africain tout entier. Ce problème, nous le savons, préoccupe vivement plusieurs Etats qui sont représentés ici. La question poignante qui se pose est celle-ci: Quel sera le destin des blancs en Afrique lorsque l'Afrique sera indépendante? Sera-ce la fin des blancs? Je n'essaierai pas de répondre moi-même à cette question. Jan Smuts a de lui-même donné une réponse lorsqu'il a dit: "La vieille Afrique a disparu et les races blanches doivent faire face à la situation qu'elles ont elles-mêmes créée."

140. La question ne peut être résolue par l'Afrique et par les Africains. La solution en appartient à l'Europe et aux Européens. Ce sont les blancs qui sont responsables du sort des blancs. C'est à eux et non aux Africains que doit incomber toute la responsabilité.

141. Ce ne sera pas la fin des blancs si les blancs se conduisent comme ils se conduisent en Europe. Espérons que c'est ce qu'ils feront et souhaitons que l'ensemble de l'Afrique devienne un continent de paix, un continent de liberté, un continent de prospérité, un continent où puisse vivre la fraternité humaine avec toutes ses croyances, toutes ses races, tous ses peuples.

142. M. JOSEPH (Haïti): Il m'est particulièrement agréable, Monsieur le Président, de vous présenter les félicitations de la délégation d'Haïti, heureuse de voir une personnalité comme la vôtre présider cette quinzième session, qui très certainement sera l'une des plus importantes dans les annales de notre organisation.

143. En cette historique journée, 14 Etats libres et souverains nouvellement nés à l'indépendance sont entrés dans la grande famille des Nations Unies. Le gouvernement et le peuple haïtiens, que j'ai l'honneur de représenter ici, frémissent de l'allégresse de leur donner l'accolade fraternelle. A 13 de ces jeunes républiques nous rattachent en effet des liens indestructibles fondés sur des origines ethniques communes, une identité culturelle que des siècles d'histoire n'ont pu ni défaire ni affaiblir. Arrachés de l'Africa Mater

et transplantés en Amérique pour assurer la relève des Indiens, malheureuses victimes de l'exploitation, nos pères nous ont transmis ce que nous avons su fidèlement garder, l'âme impérissable de l'Afrique noire; si bien qu'à l'extraordinaire rendez-vous de ce jour, Haïti, premier Etat nègre à s'être libéré de l'esclavage, chante la joie de voir s'élargir la jeune famille des peuples de couleur longtemps courbés sous un joug impitoyable.

144. Nous élevons une pieuse pensée vers Toussaint Louverture, défenseur intraitable de la liberté de sa race, précurseur de l'indépendance d'Haïti qui, à bord du navire le Héros, en route pour l'exil et la mort dans le froid et la solitude, s'est écrié prophétiquement: "En me renversant, on n'a fait qu'abattre le tronc de l'arbre de la liberté des noirs. Il repoussera par ses racines, car elles sont profondes et vivaces."

145. Notre pensée va également vers Dessalines le Grand qui, continuant victorieusement la lutte, fit claquer au grand soleil du 1er janvier 1804 le drapeau de la liberté et de l'indépendance.

146. Si, pendant longtemps, notre voix a été solitaire, nous laisserons à d'autres le soin de dire si elle a jamais été égoïste ou si, au service des idéaux de liberté, de fraternité et de solidarité humaines, elle ne s'est pas chaque fois élevée pour soutenir tous les peuples dans leur volonté d'être nations.

147. Au nom du Gouvernement de la République d'Haïti que préside S. E. le Dr François Duvallier, leader spirituel de notre nation et africaniste de renommée internationale, au nom du peuple haïtien uni dans une ferveur commune, au nom de la délégation d'Haïti, j'adresse les vœux les plus cordiaux aux gouvernements et aux peuples des nouveaux Etats africains pour un avenir prospère dans la concorde et la coopération.

148. M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: Quatorze nouveaux Etats viennent d'être admis à l'Organisation des Nations Unies. Ils ont apposé leur signature sous la Charte de notre organisation créée dans le grondement des dernières salves de la seconde guerre mondiale pour préserver les générations futures du fléau de la guerre et pour maintenir la paix, comme le proclame la Charte.

149. Le Gouvernement soviétique est extrêmement heureux de cette nouvelle augmentation du nombre des Membres de l'ONU. Il y voit un événement important. Ce n'est pas seulement que le nombre des Etats Membres a sensiblement augmenté, bien qu'il convienne de saluer le fait que l'ONU tende de plus en plus à devenir une organisation vraiment universelle.

150. Il est de la plus haute importance que les 14 nouveaux Membres soient tous de jeunes Etats qui ont connu une longue période de lourde oppression coloniale et qui n'ont que tout récemment accédé à l'indépendance. Pour ces Etats, l'admission à l'ONU marque une des grandes étapes dans l'affermissement de leur indépendance politique, vers l'établissement d'une collaboration fondée sur l'égalité des droits, vers la fin de leurs malheurs, vers l'égalité véritable et l'amitié avec les autres Etats, avec les autres peuples.

151. Le peuple soviétique comprend bien les préoccupations et les aspirations des jeunes pays qui ont secoué le joug séculaire et qui mettent tout en œuvre pour vaincre la misère et rattraper leur retard, pour éliminer à jamais ce lourd héritage des colonialistes et pour devenir économiquement viables.

152. Ne serait-ce que pour ces raisons, les nouveaux Etats souverains ont à cœur, nous le savons, de maintenir la paix, de développer la coopération pacifique entre tous les pays sur la base de l'égalité absolue et du strict respect de l'indépendance et de la souveraineté de chacun d'eux. C'est pourquoi nous ne doutons pas que le nouvel accroissement du nombre des Membres de l'ONU contribuera à faire de notre organisation un instrument toujours plus efficace de paix et de collaboration internationale.

153. L'admission simultanée de 14 nouveaux Etats indépendants, dont 13 pays d'Afrique, est un événement très marquant surtout parce qu'il symbolise les profondes transformations de la vie de l'humanité. Considérons ce qui se passe en Afrique. Pendant des dizaines d'années, lorsqu'on parlait de l'Afrique, on imaginait un continent extrêmement riche gémissant sous le joug, dont la population était sous la domination étrangère et dont le territoire était partagé entre les envahisseurs. La carte de l'Afrique était celle des colonies. Maintenant, le continent africain redresse ses puissantes épaules et s'éveille à une nouvelle vie indépendante. Le système de l'oppression coloniale s'effondre comme un château de cartes. En une seule année, 15 nouveaux Etats indépendants sont apparus en Afrique et le jour n'est pas loin où l'aube de la liberté se lèvera sur tout le ciel de l'Afrique.

154. Il faut imprimer maintenant une nouvelle carte d'Afrique. Les terres africaines y seront indiquées comme appartenant aux peuples qui de tout temps les ont occupées, y ont vécu et travaillé. Cette évolution ne peut manquer de satisfaire tous ceux qui désirent vraiment que se réalise le noble principe de l'égalité des peuples, inscrit dans la Charte des Nations Unies.

155. Malheureusement, il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine, mais on peut dire sans crainte de se tromper que le moment est proche où tous les peuples soumis à la domination coloniale obtiendront leur liberté et leur indépendance et prendront la place qui leur revient à l'Organisation, égaux parmi les égaux.

156. L'histoire et l'expérience montrent que l'accession des anciennes colonies à l'indépendance est un grand pas, mais il ne s'agit pas seulement d'obtenir une indépendance formelle: l'essentiel est d'acquérir une indépendance véritable et avant tout l'indépendance économique, afin que les nouveaux Etats indépendants puissent, sur ce plan, voler de leurs propres ailes. Cela est d'autant plus important que les puissances coloniales, bien qu'elles soient prêtes à accepter une indépendance formelle de ces nouveaux Etats, cherchent à remplacer les anciennes formes d'asservissement colonial par de nouvelles qui, en fait, ne s'en distinguent guère. Elles veulent en somme continuer d'exploiter ces nouveaux Etats, leurs peuples et leurs ressources naturelles.

157. C'est pour cela, on le sait par expérience, que ces puissances cherchent à implanter des gouvernements ayant la faveur des colonialistes et qui leur permettraient de poursuivre leur ancienne politique d'asservissement colonial. Il est utile de rappeler ces faits aujourd'hui, alors que nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux Etats indépendants dont les représentants siègent maintenant dans cette salle avec les représentants des autres Etats Membres.

158. Il arrive constamment que de nouveaux Etats, à peine devenus indépendants, et en dépit de toutes les difficultés et de tous les obstacles que l'on dresse sur leur chemin, donnent un exemple remarquable de politique pacifique et de coopération au nom de la paix universelle.

159. Disons-le franchement, il ne serait pas mauvais que cet exemple de politique pacifique soit suivi par certains pays dont les milieux dirigeants, tout en se glorifiant de leur vieille culture et de leurs traditions démocratiques, s'efforcent à tout prix de maintenir le régime colonial et regardent de haut les peuples d'Asie et d'Afrique, voulant faire croire qu'ils manquent de maturité, qu'ils sont incapables de se gouverner et de régler leur propre destin, leurs propres affaires.

160. Ce n'est un secret pour personne que les succès du mouvement de libération nationale des peuples ne sont pas du goût de tout le monde. Ceux qui ont l'habitude d'imposer leur volonté à autrui n'aiment pas davantage les changements que ces succès entraînent à l'Organisation des Nations Unies. Ce n'est pas par hasard que, déjà, d'aucuns soupirent en voyant s'élargir la composition de l'ONU et expriment la crainte que l'admission de jeunes Etats ne fasse perdre de sa maturité politique à l'Organisation. Quant à ceux qui ont à cœur de renforcer la paix et l'amitié entre les peuples, ils ne peuvent que se réjouir sincèrement de cet accroissement du nombre des Etats Membres.

161. La position de l'Union soviétique à cet égard est claire. L'Etat soviétique poursuit sans relâche une politique d'amitié et de coopération avec les pays d'Asie et d'Afrique, auxquels il apporte une aide et un appui désintéressés. Dans leur juste lutte, les peuples d'Afrique peuvent toujours compter sur l'aide amicale de l'Union soviétique.

162. Toujours fidèle au principe de l'autodétermination des peuples et appuyant leur mouvement vers l'indépendance nationale, l'Union soviétique a été l'une des premières à saluer la naissance, sur le continent africain, de nouveaux Etats indépendants, ainsi que celle de la République de Chypre. Le Gouvernement soviétique a solennellement déclaré reconnaître tous ces pays en tant qu'Etats indépendants et souverains et être prêt à établir avec eux des relations diplomatiques. Aujourd'hui, l'Union soviétique déclare appuyer sans réserve la demande d'admission de ces Etats à l'Organisation des Nations Unies. Elle a fait cette déclaration lors de l'examen des demandes d'admission au Conseil de sécurité et elle la répète solennellement du haut de la tribune de l'Assemblée générale.

163. L'Union soviétique salue de tout cœur les nouveaux Etats admis aujourd'hui à l'ONU; elle est convaincue qu'ils apporteront une contribution précieuse à notre cause commune, l'affermissement de la paix et de la coopération internationales.

164. M. PAZHWAK (Afghanistan) [traduit de l'anglais]: Ce moment est historique et important pour le monde entier, mais plus important encore pour les peuples des Nations Unies. Le 1er janvier de cette année, nous avons assisté à l'accession à l'indépendance d'un ancien territoire sous tutelle et cet événement a été suivi par l'accession à l'indépendance d'autres peuples et d'autres nations.

165. Jamais dans l'histoire, les peuples du monde n'ont eu tant de motif de se réjouir et l'heure que nous vivons restera peut-être unique par sa grandeur et son importance. J'ai le plaisir et le privilège de souhaiter la bienvenue aux nouveaux Etats Membres de l'Organisation et c'est un grand honneur que de joindre la voix de l'Afghanistan à celles d'autres Etats Membres pour offrir à ces nouveaux Etats nos vœux les plus chaleureux et les plus sincères.

166. C'est aussi un honneur particulier pour moi que de parler au nom de certaines grandes nations d'Asie, grandes amies de l'Afghanistan: l'Irak, l'Iran et le Japon.

167. Nous sommes très heureux d'avoir vu poindre ce jour, car tout au long de la lutte de ces nouveaux Membres pour leur indépendance nous avons toujours appuyé leur cause en espérant qu'elle triompherait. Puisque leurs aspirations sont satisfaites, les nôtres le sont. Dans la joie que nous éprouvons aujourd'hui, nous pensons particulièrement au succès de tous les peuples dépendants dont la lutte pour l'indépendance n'a pas encore été couronnée de succès. Notre pensée va sans cesse vers eux, mais, au-dessus de nos sentiments, il y a non seulement notre espoir, mais notre conviction ferme et inébranlable qu'un jour le monde sera un monde vraiment libre, un monde où l'humanité pourra se pénétrer de beauté et de joie et où les Nations Unies seront le lieu de rassemblement de tous les peuples et toutes les nations du monde.

168. L'entrée de nouveaux Etats Membres à l'Organisation des Nations Unies correspond à la mise en œuvre des principes universels de l'égalité et de la dignité humaine. Elle entraîne, aux Nations Unies, la diminution du pouvoir de ceux qui défendent le principe de la domination d'une nation par une autre nation. Il est certain que l'accroissement du nombre des nations indépendantes dans notre organisation fera que les peuples dépendants jouiront d'un appui plus fort que jamais auparavant.

169. Non seulement nous adressons nos félicitations à ces 14 nouveaux Etats Membres, mais nous les assurons tous de notre collaboration et de notre amitié. Nous leur souhaitons à tous une longue existence dans la dignité et la prospérité; nous leur souhaitons le succès dans l'exercice de leurs nouvelles responsabilités.

170. Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale pour la présente session et de vous féliciter aussi du fait que le grand événement dont j'ai parlé s'est passé sous votre présidence.

171. M. HERTER (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous présenter les félicitations des Etats-Unis à l'occasion de votre élection aux hautes fonctions de Président de l'Assemblée générale. Les services éminents que vous avez rendus par le passé à l'Organisation des Nations Unies vous ont gagné notre confiance et notre respect. Nous vous souhaitons plein succès.

172. Les Etats-Unis accueillent avec une profonde satisfaction l'admission à l'Organisation des Nations Unies des nouveaux Etats indépendants d'Afrique et de la République de Chypre. Leur accession à l'indépendance constitue un sensationnel progrès de la liberté dans le monde. Elle trouve un écho auprès de la population américaine, car il n'y a pas 200 ans que les Etats-Unis ont acquis leur propre indépendance et

nous n'oublions pas que notre existence en tant que nation se fonde sur une déclaration qui affirme que tous les hommes naissent égaux et ont droit à certaines libertés fondamentales que Dieu leur a données.

173. J'ai à peine besoin d'ajouter que la liberté s'accompagne de la responsabilité, de la responsabilité en matière de développement national comme en matière de participation au développement international de la communauté mondiale. La liberté de chaque individu est indispensable à une nation libre; de même, la liberté de chaque nation est indispensable à une communauté mondiale saine.

174. En entrant à l'Organisation des Nations Unies, ces nations assument une part de la tâche qui consiste à maintenir et à développer la liberté dans le monde.

175. Lorsque la session extraordinaire d'urgence consacrée au Congo s'est terminée hier soir, l'Organisation des Nations Unies avait surmonté avec succès un obstacle redoutable qui s'était dressé à propos d'une question d'importance particulière pour les nouveaux Etats. L'Organisation est maintenant en mesure d'agir avec une efficacité encore accrue dans des domaines qui sont d'une importance vitale pour la paix et la sécurité et pour le bien-être de ses Membres. Par sa nature même, l'Organisation des Nations Unies est dans une situation unique qui lui permet d'aider les Etats en cours de développement à avoir un gouvernement stable et démocratique et à élever le niveau de vie de leurs populations. Les Etats-Unis continueront à appuyer les efforts de l'Organisation des Nations Unies et à coopérer avec elle. Nous sommes convaincus que l'admission des nouveaux Etats qui y sont entrés aujourd'hui marque le début d'une coopération longue et fructueuse de ces pays à l'œuvre de l'Organisation. En qualité de l'un de leurs nouveaux associés, nous leur souhaitons chaleureusement la bienvenue.

176. M. ENCKELL (Finlande): Laissez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, vous féliciter, au nom de ma délégation, pour votre élection aux hautes fonctions de Président de notre assemblée. Nous connaissons de longue date votre dévouement à la cause de l'Organisation des Nations Unies, votre haute compétence et ce sens d'impartialité et de justice qui doit présider — et qui le fera en votre personne — à nos travaux. Nous avons la conviction que vous apporterez une contribution précieuse et efficace à la session qui s'ouvre aujourd'hui.

177. Les délégations de l'Autriche, du Danemark, de l'Islande, de la Norvège et de la Suède ont fait à la délégation de la Finlande l'honneur de la charger d'exprimer ici, avec les nôtres, leurs souhaits de bienvenue aux Etats que nous venons d'admettre au sein de notre organisation. C'est avec une fierté bien compréhensible que je m'acquitte de cette tâche, en ce jour qui aura sa place de marque dans les annales des Nations Unies. Nos six délégations adressent aux délégations qui siégeront dorénavant à nos côtés un salut amical, cordial, fraternel.

178. Nous voulons voir une signification profonde dans le fait que, dès l'accession à la souveraineté nationale de ces Etats, leurs gouvernements ont tous voulu qu'un de leurs tout premiers actes soit de manifester leur désir de participer à l'œuvre des Nations Unies et de reconnaître solennellement les buts et les principes de notre Charte, avec les droits qu'elle nous accorde et les responsabilités qu'elle nous impose.

179. Nous voulons voir également une grande promesse dans l'accueil unanime que vous a fait aussitôt notre organisation, renonçant ainsi aux tergiversations qui avaient entravé sa croissance par le passé. Nous avons la certitude que vous allez nous prouver amplement que l'Organisation des Nations Unies, en prenant cette décision aussi légitime qu'incontestée et qui nous honore autant que vous, verra s'accroître, avec le nombre de ses Membres, ses possibilités d'œuvrer dans le respect mutuel et dans un esprit de coopération fraternelle, pour le plus grand bien de notre avenir commun.

180. Nous sommes heureux — foncièrement et sincèrement heureux — de pouvoir dorénavant nous adonner avec vous, en profitant de votre précieux apport, à cette œuvre de longue et de patiente sagesse, à cette conciliation constante d'intérêts nationaux divers qu'exige de chacun d'entre nous, pour son propre bien et pour le bien de tous, une évolution pacifique de la communauté internationale vers ce règne de la justice et de la sécurité auquel nous aspirons.

181. La plupart d'entre vous, Messieurs, viennent de ce grand continent africain, si riche en possibilités et en promesses et dont les multiples nations sauront, nous en avons la conviction profonde, consacrer leurs efforts, leurs énergies et leurs ambitions aux grandes tâches nationales que le monde attend d'elles. Nous voulons, pour notre part, faire tout ce qui est en notre pouvoir pour faciliter l'accomplissement de ces tâches et agir en commun avec vous pour atteindre, avec vous, des objectifs communs.

182. Nous saluons enfin la présence parmi nous de la République de Chypre qui participe de si près aux trois grands héritages de la Grèce, de la Chrétienté et de l'Islam, qui ont tous si puissamment contribué à la formation de nos civilisations respectives et nous ont enseigné la valeur de ces concepts d'humanisme, de mesure, de sagesse et de ferveur que nous voulons voir nous animer lorsque nous entreprenons aujourd'hui les travaux de cette quinzième session.

183. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Avant de lever la séance, je désire informer l'Assemblée que les représentants de la République de Côte-d'Ivoire, qui est devenue Membre de l'Organisation cet après-midi, sont arrivés à New York et sont maintenant présents dans la salle. Afin de donner à l'Assemblée l'occasion de souhaiter la bienvenue aux représentants de ce nouvel Etat Membre — et je suis certain qu'elle voudra le faire par acclamation — je demanderai au chef du protocole de bien vouloir conduire les représentants de la République de Côte-d'Ivoire aux places qui leur sont réservées dans la salle de l'Assemblée.

La délégation de la République de Côte-d'Ivoire est conduite à la place qui lui est réservée dans la salle de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 18 h 30.